

Séance publique du 7 juillet 2003

Délibération n° 2003-1350

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Budget annexe de l'assainissement - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globalisée - Réseaux d'assainissement 0122**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le décalage dans le temps d'opérations individualisées a permis de dégager une somme de 2 540 000 € HT de crédits de paiement disponibles au titre de l'année 2003.

Une proposition de réaffectation de ces crédits de paiement au profit d'opération de construction ou amélioration de réseaux d'assainissement de proximité permettrait de poursuivre le double objectif d'une dépense optimisée des crédits de paiement sur 2003 et la réalisation anticipée de travaux de proximité sur les réseaux d'assainissement communautaires.

Cette affectation sera sans incidence sur l'autorisation de programme individualisée de l'opération collecteur Vaulx en Velin dont les crédits de paiement sont décalés sur les exercices ultérieurs : elle constitue une anticipation sur le programme de travaux de construction de réseaux de proximité des années futures et présente de ce fait un caractère exceptionnel en 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

Décide que l'autorisation de programme globale - réseaux d'assainissement 0122 - est portée de 9 440 000 € HT à 11 980 000 € HT, soit 14 328 080 € TTC. Les crédits de paiement seront prélevés sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 238 510 - fonction 2.222.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,